



12/07/2022

MISE EN PLACE D'UNE OFFRE DE COMMERCES AMBULANTS, PETITE RESTAURATION, MARCHÉS DE PRODUCTEURS ET ARTISANS

AU PORT DE CADILLAC-SUR-GARONNE

& AU LAC DE LAROMET

AUTORISATION(S) D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

CONTEXTE

La communauté de communes Convergence Garonne (CDC), souhaite expérimenter la mise en place d'une offre estivale de commerces ambulants / de petite restauration / de producteurs et d'artisans sur deux sites dont elle est gestionnaire : le port de Cadillac-sur-Garonne et le lac de Laromet. Elle est accompagnée dans cette démarche de création d'une nouvelle offre de développement économique et touristique par l'Office de tourisme du Pays de Cadillac et Podensac (OTPCP), qui agit sur son périmètre communautaire.

Située au Sud-Est de Bordeaux (30 minutes), la communauté de communes Convergence Garonne compte 27 communes et 33 000 habitants. Elle fait partie intégrante des territoires touristiques de l'Entre-deux-Mers et du Sud-Gironde. Avec une offre touristique diversifiée (patrimoine historique, espaces naturels préservés, tourisme fluvial, œnotourisme, etc.) et des sites de renom (Château Ducal de Cadillac monument national, vignobles du Sauternais, etc.) le territoire bénéficie d'une fréquentation touristique plus soutenue en saison (juin - octobre) avec :

- Une clientèle de proximité (habitants du territoire communautaire environ 29% des visiteurs à l'Office de tourisme et alentours)
- Une clientèle métropolitaine en recherche d'offre de proximité et de déconnexion dont 26% d'excursionnistes
- Une clientèle nationale : essentiellement en provenance de la région Nouvelle-Aquitaine (66%) mais également des clientèles des bassins Ile de France, Pays de la Loire et Hauts de France.

La communauté de communes souhaite profiter de cette dynamique pour expérimenter le développement d'une nouvelle offre économique et touristique sur le port de Cadillac-sur-Garonne et autour du lac de Laromet.

DESCRIPTION DES SITES OBJETS DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

❖ **LE PORT DE CADILLAC-SUR-GARONNE :**

En lien direct avec la bastide et les autres sites majeurs, le port bénéficie d'une situation privilégiée et la collectivité souhaite en faire une véritable porte d'entrée permettant de mieux diffuser les flux touristiques sur son territoire. Depuis plusieurs années, le tourisme fluvial se développe sur la Garonne avec l'accueil de paquebots de croisières, de bateaux promenades, et de quelques plaisanciers.

Depuis 2017, hors contexte COVID, le port de Cadillac-sur-Garonne connaît en moyenne une centaine d'escales de paquebots de croisière entre les mois d'avril et d'octobre. Ces compagnies transportent en moyenne 120 passagers. Le ponton Eiffel inauguré en mars 2019, permet quant à lui l'accueil de compagnies bordelaises qui acheminent des visiteurs depuis Bordeaux ou restent pendant la saison à quai pour proposer localement des balades fluviales en partenariat avec l'Office de tourisme. Pour compléter cette offre de tourisme fluvial, la collectivité porte un projet d'aménagement de la façade fluviale dont l'objectif est de faire vivre le port en proposant des services et animations à quais tant à destination des touristes que des habitants qui fréquentent régulièrement le quartier du port.

Les emplacements proposés au port de Cadillac-sur-Garonne sont situés sur la parcelle A 1094, mis à disposition par la commune de Cadillac-sur-Garonne. Situés en face des quais (face aux pontons) sur l'espace dit du jardin public et de l'ancienne piscine municipale, la localisation de ces emplacements est idéale car en lien direct avec le port et la bastide (accessible par l'allée du jardin

public et la rue du port). Des parkings sont présents dans la ville et à proximité du site.



L'accès aux emplacements se fait :

- Emplacement n°1 : par la rue du port
- Emplacement n°2 : par l'allée du jardin public (portail d'accès sur la parcelle A719)

Des branchements (eaux et électricité) sont présents sur le site : une visite préalable du site permettra de définir la meilleure disposition pour les candidats retenus.

Le site du port de Cadillac-sur-Garonne n'ayant aucun antécédent en la matière, il s'agit d'une expérimentation permettant de tester le potentiel d'attractivité de ce site et d'identifier les attentes et les usages sur le port permettant de répondre aux attentes des locaux (habitants de Cadillac et plus largement de la communauté de communes) que des touristes (de passage dans la bastide ou usagers du port). Un calendrier prévisionnel s'appuyant sur les manifestations prévues durant la saison est proposé (voir ci-dessous). En complément de ces dates clés (**surlignées en jaune**), les candidats sont libres de proposer une présence avec un stand sur les **dimanches et lundis** des mois de juillet / août / septembre.

Le calendrier prévisionnel :

DATES	PRESTATIONS RECHERCHEES
Vendredi 22 juillet	BOISSONS / RESTAURATION SUCREE
Samedi 23 juillet	BOISSONS / RESTAURATION SUCREE
Dimanche 24 juillet	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS
Lundi 25 juillet	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS
Dimanche 31 juillet	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS
Lundi 01 août	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS
Jedi 04 août	BOISSONS / RESTAURATION SUCREE
Vendredi 05 août	BOISSONS / RESTAURATION SUCREE
Dimanche 07 août	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS
Lundi 08 août	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS
Samedi 13 août	BOISSONS / RESTAURATION SUCREE
Dimanche 14 août	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS
Lundi 15 août	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS
Lundi 22 août	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS
Dimanche 28 août	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS
Lundi 29 août	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS
Dimanche 04 septembre	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS
Lundi 05 septembre	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS
Dimanche 11 septembre	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS
Lundi 12 septembre	TOUT TYPE : RESTAURATION SUCREE - SALEE / BOISSONS / PRODUCTEURS / ARTISANS

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur lettre de motivation par mail à tourisme@convergence-garonne.fr et présenter de façon détaillée :

- Un calendrier prévisionnel de présence (avec précision des plages horaires proposées) ;
- L'offre proposée en termes de prestation (sucrée /salée / productions / etc.)
- Les tarifs pratiqués
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation qui seront mis en place pour permettre de dresser le bilan de l'activité.

❖ **Le lac de Laromet :**

Le restaurant « LE LAROMET » situé sur les abords du lac est fermé pour la saison 2022 car le bâtiment nécessite des travaux de mise aux normes et conformité pour permettre l'accueil de public (ERP). Ce restaurant en activité depuis 20 ans représente une offre estivale reconnue et appréciée par la population locale. D'autre part, l'offre de restauration étant assez limitée sur le territoire, la réouverture d'une offre de restauration temporaire sur ce site permettra de compenser cette fermeture et de répondre à la demande (habitants et touristes).



L'ensemble du site est géré par la CDC qui en est propriétaire pour partie et qui porte un plan de gestion et de valorisation, en lien avec l'espace naturel sensible que représente une partie du lac. La CDC y propose à la fois une offre de découverte et de sensibilisation à l'espace ENS (classement obtenu fin 2021), et à la fois des activités

touristiques et récréatives (accrobranche, randonnées, pêches, etc.). Le service espace naturel de la CDC propose un programme d'animation et de sensibilisation, Découvre ton Lac. De mars à octobre, durant l'été, certains samedis ou dimanches, des animations nature et/ou nature/culture auront lieu. Ces animations durent environ 2h et permettent aux riverains de profiter pleinement du site.

Le maintien des activités touristiques autour de cet ENS s'intègre dans une volonté de la collectivité de lier préservation des espaces naturels et découverte du territoire dans une démarche de tourisme responsable, durable.

Le restaurant, actuellement fermé est situé au niveau du P1 (carte ci-dessous) et bénéficie d'un grand parking ainsi que d'une terrasse. L'emplacement proposé se situe sur la parcelle B 689 au niveau du parking / à côté du restaurant et la terrasse existante est mise à disposition des candidats dans le cadre de cette programmation estivale (voir schéma ci-dessous) :



Le site bénéficiant d'une notoriété déjà installée, la communauté de communes souhaite proposer une présence de façon récurrente les week-ends de l'été (juillet – 15 septembre) à minima : vendredi soir / samedi midi et soir / dimanche midi (et soir si possible).

Des branchements eaux et électricités sont disponibles sur le site. Une visite préalable avec les services techniques permettra de définir la meilleure organisation.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur lettre de motivation par mail à tourisme@convergence-garonne.fr et présenter de façon détaillée :

- Un calendrier prévisionnel de présence ;
- La carte ;
- Les tarifs proposés ;
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation qui seront mis en place pour permettre de dresser le bilan de l'activité.

CONDITIONS D'OCCUPATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du CGPPP, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, fera l'objet d'un arrêté autorisant le / les candidats délivré par le gestionnaire, la communauté de communes.

Il est précisé qu'en application des règles applicables à la propriété des personnes publiques, cette autorisation est précaire et révocable.

VU la délibération D2022-136 l'occupation et l'exploitation des emplacements proposés donneront lieu à la perception d'une redevance domaniale d'un montant de :

- Port de Cadillac-sur-Garonne : **12€ TTC** par jour d'occupation et par emplacement
- Lac de Laromet : **20€ TTC** par jour d'occupation et par emplacement

Le candidat retenu devra verser cette redevance qui prendra la forme d'un titre de recettes émis par le Service de Gestion Comptable de la Réole pour le compte de la CDC.

Le bénéficiaire s'engage à fournir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs visant à établir un bilan de l'activité réalisée : le taux de fréquentation (ex : nbr de ventes), les horaires de fréquentation (ex : pic

de fréquentation), etc. Ces données seront présentées à l'office de tourisme et à la CDC en fin de saison afin de tirer le bilan de cette expérimentation, et en définir les axes d'amélioration.

Le candidat devra être entièrement **autonome** (arrivée / installation / désinstallation / départ) et s'engage à nettoyer correctement l'emplacement mis à disposition ainsi que les déchets générés par son activité.

Les autorisations d'occupation des sites précités seront délivrées par la CDC Convergence Garonne après étude de la proposition transmise par mail aux services. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée et en fonction de la disponibilité. La complémentarité des prestations sera recherchée par la collectivité.

La collectivité aura possibilité de négocier avec les candidats sur n'importe quel aspect de leur offre, mais se réserve le droit d'attribuer l'autorisation sans mener de négociations.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'impossibilité d'honorer la présence prévue, le bénéficiaire s'engage à en informer la CDC minimum 72h à l'avance.

En cas d'annulation par la CDC liée à de mauvaise condition météorologique, la redevance ne sera pas appliquée.

En cas d'annulation par le bénéficiaire sans en avoir informé la collectivité dans le délai imparti ou pour toute raison non justifiée, une indemnisation d'un montant de 50% de la redevance sera appliqué par la CDC.

CONTACT

Lolita TASTET 06.14.50.14.69

tourisme@convergence-garonne.fr